



Commune de TAPONAS (Rhône)

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 09 du mois de février deux mil vingt-six, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la commune de Taponas sous la présidence de Monsieur Daniel FAYARD, Maire, dûment convoqués le 03 février deux mil vingt-six.

PRESENTS : ANDREANI Sébastien, CIMETIERE Gérard, DULAC Didier, DUVAL Sylvie, FAYARD Daniel, BROSSE Éric, LACOMBE Laure, Christiane LARANJEIRA, Philippe CHERVIER, Sylviane GANDREY

EXCUSE(S) : Korally GIGAN pouvoir à Éric BROSSE

ABSENT(S) : MICHEAU Laurent, FOURMONT Fabrice

MEMBRES EN EXERCICE : 13

PRESENTS : 10

VOTANTS : 11

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-5 du CGCT, Madame Laure LACOMBE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Vote du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 12 Janvier 2026

Conformément aux articles L 2121-25 et R 221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 12 Janvier 2026, affiché publiquement dans les délais réglementaires.

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Madame Sylvie DUVAL, en charge des ressources humaines, demande à rajouter à l'ordre du jour : Création d'un poste de secrétaire générale de mairie pour le secrétariat de mairie.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2026-05 - Création d'un emploi permanent de secrétaire générale de mairie dans une commune de – de 2000 habitants (Art L2122-19-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

RAPPORTEUR : Sylvie DUVAL

Le Maire de la commune de Taponas ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-19-1 ;

VU la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

Conformément aux besoins de la commune, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet. Monsieur Le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** à compter du 09 Février 2026.

Nombre d'emploi	Grade (Catégorie B)	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
1	Rédacteur ou un grade d'avancement du cadre d'emploi des rédacteurs	Secrétaire général de Mairie	35h00

La rémunération de l'agent sera calculée en fonction de son classement et sur la base d'un l'indice brut en référence à un échelon d'un grade du cadre d'emploi.

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées à l'unanimité ;
- **CHARGE** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

Délibération 2026-06 : SYDER – Choix d'un mode et d'un montant de financement charges 2026

Rapporteur : Daniel FAYARD

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le SYDER (Syndicat Départemental d'Energie du Rhône) a transmis l'appel de charges pour l'année 2026, le montant des charges dues par la commune de Taponas s'élève à **44 721.24 €**

<u>Le détail est le suivant :</u>	
Contribution administrative	2 063,36 €
Charges liées aux travaux effectués	39 349.49 €
Régularisation sur la maintenance exploitation 2025	29.00 €
Régularisation sur la consommation électrique de l'année 2025	- 5 116.69 €
Appel de charges à titre de provision pour 2026	8 050.00 €
TOTAL CHARGES DUES POUR 2026	44 721.24€

Cette somme peut être budgétisée (en réglant la facture en une seule fois à partir du budget de la commune), et/ou fiscalisée sur 15 ans. Il appartient au Conseil Municipal de déterminer annuellement le choix du mode de financement ainsi que le montant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide le report de la décision après le 03 Mars 2026

Délibération 2026-07 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Daniel FAYARD

Exposé des motifs

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les demandes de subventions reçues en mairie :

- **Prévention routière** : Actions de prévention et de sensibilisation aux risques routiers
- **CFA BTP**: Demande de subvention concernant les stagiaires de la commune inscrits dans l'établissement de formation
- **AGIVR** : Demande de subvention pour le développement des actions sociales familiales
- **Association « LE REVEIL »**: Actions de financement d'activités pour les résidents en EHPAD à Beaujeu

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **Décide** à 5 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, le versement d'une subvention d'un montant de 200.00€ à l'association « Prévention Routière »
- **EMET** un avis défavorable au versement d'une subvention au CFA BTP à l'unanimité

- **Décide** à 10 voix pour et 1 voix contre, au versement d'une subvention d'un montant de 200.00€ à l'association « AGIVR »
- **EMET** un avis favorable au versement d'une subvention d'un montant de 200.00€ à l'association « Le Réveil » à l'unanimité

Délibération 2026-08 : NOMINATION DE RUE – Lieu-dit Villeneuve

Rapporteur : Daniel FAYARD

Exposé des motifs

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour acter la nomination de l'impasse située route de Villeneuve, vers l'impasse de La Fontaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de nommer la voie « Impasse de La Grange »

Délibération 2026-09 : Tri hors Foyer - Acquisition de corbeilles bi-flux en partenariat avec la CCSB

Rapporteur : Daniel FAYARD

Exposé des motifs

Monsieur le Maire expose la proposition de la CCSB, pour l'acquisition de 3 corbeilles bi-flux, avec le soutien financier de CITEO, pour un montant reste à charge de 1980.00€ TTC.

Madame Sylvie DUVAL a fait réaliser un devis identique par la société « PLASECO » dont le montant s'élève à 3702 .00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** l'acquisition d'un bac bi-flux par le biais de la CCSB à destination de la Place des Sablons, pour un montant de 550.00 € TTC

QUESTIONS DIVERSES

- **CONSCRITS 2026** : l'aubade au maire 21/02/2026 à 9h00
- **RUE DES VILLARDS** : ouverture des offres pour la 3^{ème} tranche en cours : peu d'écart entre la solution « traditionnelle » et celle de « route du futur » ; la subvention a été demandée à l'agence de l'eau ; les chiffres exacts seront communiqués ensuite, les délais légaux terminés vis-à-vis de l'appel d'offre. La commande du Syder n'est toujours pas effectuée concernant l'éclairage public.
- **FRELONS ASIATIQUE** : formation CCSB le 5 mars prochain ; un agent du service technique est inscrit
- **RUE DES ALIZEES ET ROUTE DES PERRIERS** : problème important de sacs d'ordures ménagères à terre, hors des bacs : un rappel dans les boîtes aux lettres sera effectué ; il sera également précisé que les bacs doivent être rentrés le jour même de la collecte. Un boitage sera fait sur l'ensemble de la commune pour rappel.
- **DIA** :
 - 23413 m² en agricole pour 12200 € (lieu-dit les Besson)
 - Place des Sablons : 1 plateau + 1 parking et les accès pour 110 000 €
 - Maison et terrain au bourg (781²) + 195000 €
 - Info Safer : transaction pour 1227 m² et 6300 € (Les Villards)
 - Maison route de Champrotat : 3200 m² pour 104806€ (50%)

- **CHEMINS DE RANDONNEES** : demande du Département : réponse avant le 13/02/2026 : il faut compléter les éventuelles propositions de chemins balisés pour la randonnée pour éditer un nouveau cartoguide à partir d'une carte envoyée par les services du Département ; il est toutefois noté que nous souhaiterions faire des modifications impossibles à ce jour du fait que certains passages ne sont pas finalisés
- **BULLETIN MUNICIPAL** : il est validé et en cours d'impression ; il ne devrait plus tarder à être distribué
- **Allocation compensatrice de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB des locaux industriels pour 2026** : 19200 €
- **CCSB** : 10.940 km de routes déclarées à la CCSB : 2627.00 € sont alloués à la commune pour l'entretien des fossés et 33037.00 € pour les voiries en elle-même pour 2026
- **Sté ACEH** : informe la mairie qu'ils sont susceptibles de démarcher les habitants de la commune à compter du 9/02 pour proposer des diagnostics de charpente gratuits (prévention contre les insectes xylophages)
- **La société 3F** a pris attache avec la mairie concernant un projet de 8 logements sociaux rue des Maisons Neuves ; ils sont en cours d'acquisition de ces 8 logements et ont pour but de les louer à des ménages bénéficiaires en fonction de leurs revenus.
- **RECENSEMENT** : il se termine le 13/02/2026 : il a été très compliqué : a nécessité énormément de relances et, à ce jour, il reste encore environ 40 foyers qui n'ont pas répondu. Nous regrettons cette situation car les subventions communales dépendent du nombre d'habitants...qui pourrait donc être à la baisse selon les 1ères indications
- **EGLISE** : les travaux ont débuté : échafaudages mis en place cette semaine ; les maçons et électriciens débiteront leurs activités
- **ENVISAGER DES PANNEAUX** chemin Vert et chemin de la Passerelle qui rappellent que les chiens doivent être tenus en laisse
- Désignation d'un **référent Chenilles processionnaires** : Didier DULAC
- Désignation d'un **référent frelons asiatiques** : Éric BROSSE
- **CR gestion des déchets** du 3/02/2026
- **RH** suivi
- **CHAUFFAGE DE LA CANTINE** : intervention prévue semaine prochaine par l'entreprise GUERIN
- **Prochains et derniers conseils hypothétiques** : 2 mars et/ou 9 mars (BP 2026 et conseil traditionnel)

Fin de séance 21h55

Secrétaire
Laure LACOMBE

M. Le Maire
Daniel FAYARD


